



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL DU **RÉGIME DE PENSION** DE LA BANQUE DU CANADA

2022



Mai 2023
banqueducanada.ca

À propos du Régime

Le Régime de pension de la Banque du Canada (le « Régime ») est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régit la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt. Les actifs du Régime sont détenus en fiducie dans le Fonds de pension en fiducie (le « Fonds ») et sont investis conformément à notre stratégie de placement.

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif no 15 de la Banque).

Le *Rapport annuel du Régime de pension* et les états financiers du Régime peuvent être consultés dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2023

Table des matières

Votre régime en un coup d'œil	1
Message de la présidente	2
Gouvernance du Régime de pension	5
Actif du Fonds et stratégie de placement	7
Évaluation actuarielle	11
Situation financière du Régime en 2022	12
Administration du Régime de pension	14
Renseignements additionnels	15
Glossaire	17



VOTRE RÉGIME EN UN COUP D'ŒIL* 2022



Prestations de retraite
versées à même le
Fonds : **58 M\$**



4 276
participants



Valeur de l'actif du
Fonds : **2 047 M\$**

-9,8 %

Rendement sur un an,
déduction faite
des frais

624 M\$

Excédent selon
l'approche de continuité
d'exploitation

140 %

Ratio de capitalisation
selon l'approche
de continuité
d'exploitation

4,2 %

Rendement sur cinq ans,
déduction faite
des frais

177 M\$

Excédent selon
l'approche de solvabilité

109 %

Ratio selon l'approche
de solvabilité

1,06

Ratio de retraités
aux employés

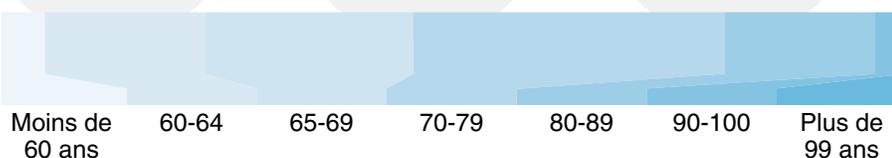
72,4 ans

Âge moyen
des retraités

1 937

Nombre total
de retraités

Âge des personnes
recevant des
prestations de
retraite:



* au 31 décembre 2022



Message de la présidente

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel 2022 du Régime de pension* de la Banque du Canada.

Le Régime procure à ses participants un revenu de retraite prévisible. Nos spécialistes internes et externes travaillent ensemble pour gérer le Fonds de pension et pour administrer le Régime efficacement afin qu'il reste viable à long terme. Je suis heureuse de vous informer qu'à la fin de 2022, le Régime était dans une situation financière solide.

Comme d'autres régimes de retraite canadiens, le Régime a été confronté l'an dernier à la volatilité des marchés financiers, à une inflation supérieure à la normale et à une augmentation rapide des taux d'intérêt, qui, combinées, ont eu des effets négatifs sur les rendements de nombreuses catégories d'actifs. Malgré ces défis, la Banque demeure en bonne posture pour honorer ses obligations financières envers les participants, qui doivent pouvoir planifier leur retraite en fonction d'un revenu sûr.

Activités liées au Régime

Conformément aux pratiques exemplaires, nous avons réalisé en 2022 une nouvelle étude sur l'appariement de l'actif et du passif, qui a mis en évidence une occasion de restructurer nos placements en actions de sociétés ouvertes. L'étude s'est aussi penchée sur les effets que les risques financiers liés aux changements climatiques pourraient avoir, au fil du temps, sur le rendement du Fonds. Nous intégrerons les informations tirées de cette analyse dans nos décisions de placement pour assurer la viabilité à long terme du Régime.

Par ailleurs, nous avons commencé à mesurer l'exposition aux risques climatiques des actions de sociétés ouvertes, des titres du gouvernement du Canada et des obligations émises par des provinces ou des sociétés canadiennes qui font partie du Fonds. Nous avons publié l'analyse qui en a été faite dans le cadre du premier [rapport annuel de la Banque sur les risques liés aux changements climatiques](#). Vu l'actuelle insuffisance de certaines données, les avoirs privés n'étaient pas visés par ce premier rapport.

L'an passé, nous avons concentré nos efforts sur deux autres activités liées au Régime. Nous avons mis à jour les hypothèses démographiques servant à notre évaluation actuarielle pour veiller à ce qu'elles continuent de correspondre à la réalité du Régime. Nous avons aussi revu nos politiques de capitalisation, comme nous le faisons tous les trois ans, pour nous assurer qu'elles restent conformes aux pratiques exemplaires et qu'elles répondent aux nouvelles attentes des organismes de réglementation.

Les résultats de chacune de ces activités – ainsi que notre stratégie de placement judicieuse – ont contribué à la santé financière et à la viabilité à long terme du Régime.

Rendement du Fonds

Le ralentissement de l'activité économique mondiale, les préoccupations accrues à l'égard de l'inflation et les risques géopolitiques actuels ont pesé l'an dernier sur la quasi-totalité des catégories d'actifs. Tandis que les marchés demeuraient pessimistes et que les rendements augmentaient, le rendement réalisé du Fonds s'est établi à -9,8 %, soit un résultat inférieur à celui de -7,6 % enregistré par notre indice de référence. Cette contre-performance est surtout due à nos actifs immobiliers, même si le rendement de nos actions de sociétés ouvertes l'a en partie compensée.

Le rendement de nos actifs immobiliers était positif pour l'année, mais il était moins élevé que celui de notre indice de référence pour cette catégorie d'actifs. Cela tient surtout au fait que le moment où l'on produit les évaluations et les rapports de rendement concernant les actifs immobiliers du Fonds diffère légèrement de celui qui vise les indices de référence. Nous nous attendons à ce que cet écart de rendement se resserre considérablement à l'avenir dès lors que les évaluations visant nos indices de référence immobiliers commenceront à refléter la récente hausse des taux d'intérêt et le repli correspondant des prix de l'immobilier. Les actifs immobiliers et les flux de trésorerie stables qu'ils génèrent sont une composante clé du Fonds, vu l'objectif à long terme que nous avons d'avoir un portefeuille qui nous permette d'honorer nos obligations.

Les actions de sociétés ouvertes ont dégagé un rendement supérieur à ceux des indices de référence mondial et canadien, dans un contexte de recul des marchés. Ce résultat s'explique surtout par le fait que certains de nos gestionnaires de placements ont évité les actions coûteuses qui ont enregistré de mauvais résultats à la suite de l'augmentation rapide des taux d'intérêt et en réponse aux attentes d'un ralentissement de la croissance dans le monde entier.

Les rendements négatifs des actifs ont été contrebalancés par une hausse des taux d'actualisation servant à calculer la valeur actuelle des charges futures du Régime. À la fin de 2022, le Régime affichait un excédent de 624 millions de dollars, selon l'approche de continuité de l'exploitation, qui suppose que le Régime durera indéfiniment. Selon l'approche de solvabilité – fondée sur l'hypothèse que le Régime prend fin à la date d'évaluation –, le Régime affichait un excédent de 177 millions de dollars.

Cotisations au Régime

Compte tenu de l'excellente situation de capitalisation du Régime, tant selon l'approche de continuité d'exploitation que celle de solvabilité, les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque d'y verser de nouvelles cotisations à compter du printemps de 2023. La solide situation du Régime résulte d'une augmentation des taux d'intérêt et des cotisations spéciales que la Banque a versées alors que le Régime affichait un déficit de solvabilité. La reprise des cotisations au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles à venir. Les cotisations des employés ne changent pas.

Je vous invite à consulter le rapport qui suit pour prendre connaissance des activités liées au Régime, ainsi que des placements et de la situation financière de ce dernier, et des cotisations qui y sont faites.

Remerciements

L'année 2022 a été chargée et difficile par moments. J'aimerais remercier le personnel de la Banque responsable du Régime de pension ainsi que les membres des comités afférents pour leur travail acharné. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à Tim Lane, Jeremy Farr et Greg Stewart – trois membres sortants du Comité des pensions – pour toutes leurs contributions. Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Comité des pensions : Toni Gravelle, sous-gouverneur; Steve Thomas, avocat général et secrétaire général; et Mariette Mulaire, administratrice de la Banque.

La première sous-gouverneure et présidente du Comité des pensions,



Carolyn Rogers

Gouvernance du Régime de pension

Le Régime de pension de la Banque dispose de structures de gouvernance solides qui favorisent une prise de décisions efficace, une gestion prudente des ressources et une communication régulière. Grâce à nos cadres de surveillance, de gestion et d'administration, qui prévoient notamment la répartition des responsabilités parmi les parties prenantes, nous sommes en mesure d'assurer une capitalisation adéquate des prestations du Régime et de gérer les risques de manière appropriée. On trouvera dans le [site Web](#) de la Banque des documents relatifs à la gouvernance du Régime, y compris les mandats confiés à chacun des trois comités.

Le Régime est supervisé par les trois comités suivants :

Comité des pensions

Mis sur pied par le Conseil d'administration de la Banque pour donner une orientation stratégique aux activités et aux fonctions de l'administrateur du Régime, le Comité des pensions supervise les activités des deux autres comités.

Comité d'administration des pensions

Ce comité fournit des conseils spécialisés sur l'administration du Régime, y compris sur la communication avec les participants, les examens actuariels, la capitalisation et la comptabilité.

Comité de placement du Fonds de pension

Ce comité fournit des conseils spécialisés concernant les placements des actifs du Fonds, notamment sur la surveillance des gestionnaires de placements et leur rendement.



MEMBRES DES TROIS COMITÉS

Comité des pensions

Carolyn Rogers,
première sous-gouverneure (présidente)

Debora Bielecki,
administratrice de la Banque

Robert Campbell,
administrateur de la Banque

Raymond E. Ivany,
administrateur de la Banque

Greg Stewart,
administrateur de la Banque (remplacé
par Mariette Mulaire en mars 2023)

Toni Gravelle,
sous-gouverneur

Jeremy Farr,
avocat général et secrétaire général (remplacé
par Steve Thomas en mars 2023)

Coralia Bulhoes,
directrice générale et chef des finances

Darcy Bowman,
avocat-conseil (secrétaire, sans droit de vote)

Comité d'administration des pensions*

Steve Thomas (président) (remplacé
par Matthew Meagher en avril 2023)

Alexis Corbett

Darcy Bowman

Nicolas Lafontaine

Rebecca Spence

Darryl Tessier

Anne-Marie Lainesse (sans droit de vote)

Comité de placement du Fonds de pension*

Grahame Johnson (président)

Ian Christensen

Wendy Chan

Annick Demers

Kevin Dunn

Étienne Lessard

Patrick Roy

Anne-Marie Lainesse (sans droit de vote)

* Composition des comités au 31 décembre 2022, sauf indication contraire.

Examen de politiques

En 2022, afin de respecter notre engagement envers une gouvernance solide, nous avons revu notre politique de financement et notre politique régissant les charges imputables, en collaboration avec nos partenaires externes chargés des pensions. Nous procédons à cet examen tous les trois ans pour nous assurer de suivre les pratiques exemplaires et de respecter les orientations réglementaires et les changements législatifs applicables. À la suite de cet examen, le Conseil d'administration a approuvé la révision de ces deux politiques en septembre 2022. Les changements qui ont été apportés sont en adéquation avec les lignes directrices émises récemment par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, et renforcent l'aspect prioritaire de la mesure et la gestion des risques.

Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Afin d'atteindre nos objectifs de placement à long terme, nous investissons dans un portefeuille diversifié composé d'actions de sociétés ouvertes, d'obligations à rendement nominal (y compris des titres de dette privée), d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers, de capital-investissement dans les infrastructures et de trésorerie (**figure 1**). Nous sélectionnons avec soin les catégories d'actifs afin de protéger le Fonds contre divers risques. Par exemple, les actifs du Fonds offrent une certaine protection contre la hausse des prix, car les prestations versées par le Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation.

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes, que nous choisissons pour leur expertise quant à certaines catégories d'actifs et leur stratégie de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre nos objectifs de placement à long terme et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Répartition de l'actif

Nous effectuons une étude sur l'appariement de l'actif et du passif à peu près tous les quatre ans pour réévaluer notre stratégie de répartition de l'actif et l'ajuster, au besoin. Afin de réduire l'incidence de la volatilité des marchés sur le Régime, nous avons diversifié nos actifs ces dix dernières années. Selon des recommandations formulées dans l'étude réalisée en 2018 et pour continuer de diversifier le portefeuille du Fonds, nous avons fini de redistribuer 15 % de nos actifs en capital-investissement dans les infrastructures en 2022.

Qu'est-ce que l'étude sur l'appariement de l'actif et du passif?

En collaboration avec des spécialistes externes des régimes de retraite, nous menons une analyse en profondeur du portefeuille d'actifs du Fonds de pension à la lumière des nouvelles tendances affichées par l'économie, les marchés financiers et les placements. Nous devons également évaluer l'incidence que pourrait avoir l'évolution attendue du groupe de participants au Régime sur nos besoins en liquidités et notre capacité à prendre des risques.

Nous envisageons toute recommandation concernant la répartition de l'actif dans le contexte plus vaste de nos objectifs de placement, qui consistent à :

- harmoniser le profil risque-rendement du Fonds et le niveau de tolérance au risque du Comité des pensions
- accroître l'efficacité du Fonds en réduisant le risque global du portefeuille
- conserver le niveau actuel des rendements attendus

Nous avons de nouveau réalisé cette étude en 2022. Elle a révélé que le Fonds est bien diversifié, que le Régime est résilient, et qu'il serait difficile de réduire le risque tout en obtenant un rendement comparable ou d'accroître le rendement tout en conservant le même niveau de risque.

Comme la composition de l'actif est efficace, l'étude recommandait de maintenir la répartition actuelle entre les actifs qui améliorent le rendement du Fonds (61 %) et ceux qui correspondent au passif (39 %). La plus grande diversification du Fonds, qui comprend maintenant des catégories d'actifs comme le capital-investissement dans le secteur des infrastructures – nécessite une surveillance accrue et entraîne des frais de gestion de placement et des honoraires de consultation plus élevés. Nos spécialistes externes ont repéré une occasion de compenser ces coûts par une répartition plus rationalisée des actions de sociétés ouvertes, qui constituent maintenant une plus petite part de notre portefeuille.

En septembre, nous avons présenté les résultats de l'étude au Comité des pensions. L'Équipe du Fonds de pension, sous la supervision du Comité de placement du Fonds de pension, est en train d'analyser les recommandations et soumettra un plan de mise en œuvre à l'approbation du Conseil.

Communication des effets des risques liés aux changements climatiques sur le Fonds

Dans le cadre de notre étude de 2022 sur l'appariement de l'actif et du passif, nous avons évalué l'incidence que pourraient avoir les risques et les possibilités de placement liés aux changements climatiques sur le Régime.

L'analyse des scénarios a montré que les changements climatiques pourraient constituer un risque financier pour le portefeuille du Fonds. Elle a aussi révélé qu'une transition ordonnée vers une économie à faibles émissions de carbone serait préférable pour le Régime d'un



FIGURES ET TABLEAU

Figure 1 : Catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2022*

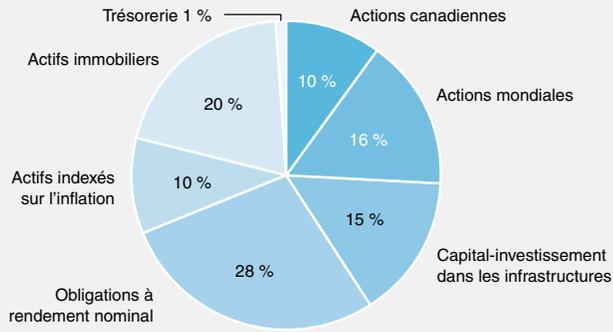


Figure 2 : Taux de rendement total du Fonds (déduction faite des frais)

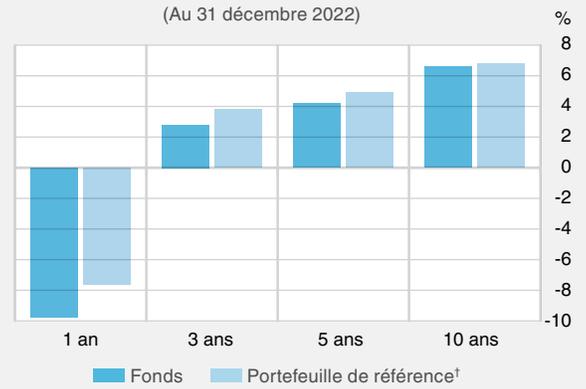


Figure 3 : Situation financière selon l'approche de continuité

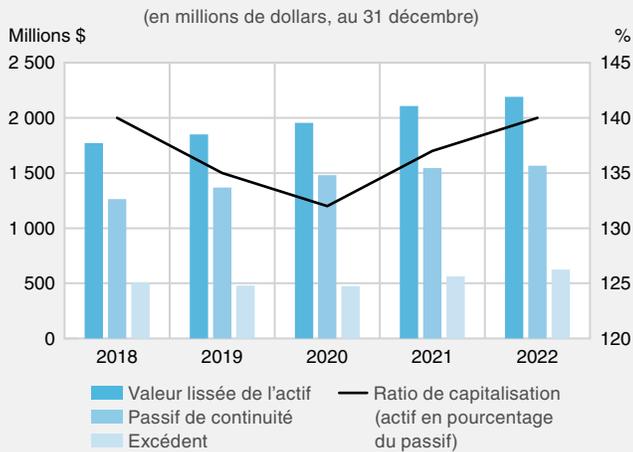


Figure 4 : Situation financière selon l'approche de solvabilité

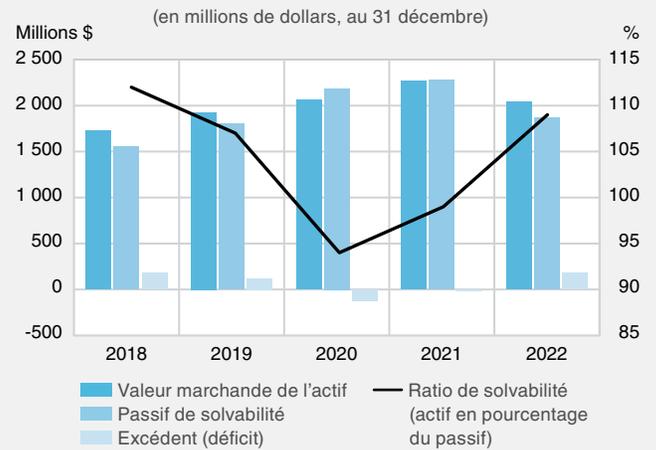


Tableau 1 : Frais d'administration

(en milliers de dollars)

	2020	2021	2022
Honoraires de gestion de l'actif	6 880	7 430	10 488
Honoraires d'administration des pensions	670	666	851
Autres frais d'administration	1 497	1 570	1 709
Initiatives	201	289	245
Taxes (recouvrements)	640	439	(1,126)
Total des frais	9 888	10 394	12 167
Actif net au 31 décembre	2 069 713	2 270 888	2 047 242
Total des frais (en pourcentage de l'actif net)	0,48 %	0,46 %	0,59 %

* Points médians selon la politique de répartition

† La composition du portefeuille de référence a été modifiée au fil du temps pour refléter les changements apportés aux lignes directrices internes relatives aux placements ou à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement. En 2022, le changement le plus important comprenait l'ajout d'une composante au portefeuille de référence en vue de rendre compte de la partie du Fonds en capital-investissement dans les infrastructures. Ces changements ont été pris en compte dans le rendement sur un an du portefeuille de référence, mais ne touchent pas les rendements des autres années.

point de vue financier. Le scénario de transition ordonnée supposait que, ensemble, les évolutions des politiques et des technologies entraîneraient une baisse des émissions qui maintiendrait le réchauffement planétaire en deçà de 1,5 °C. Ces conclusions sont conformes aux résultats des travaux de la Banque sur les risques financiers liés aux changements climatiques. En vue de gérer ces risques, nous travaillons avec nos gestionnaires de placements afin de comprendre et de surveiller les mesures qu'ils ont mises en place pour évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques touchant leurs stratégies de placement.

Nous avons également commencé à mesurer l'exposition d'une partie de nos actifs comprise dans le Fonds aux risques financiers liés aux changements climatiques. Cet effort s'inscrit dans notre engagement de commencer à communiquer notre façon d'évaluer et de gérer les possibilités et les risques financiers – actuels et futurs. Nous avons présenté notre analyse dans le cadre du premier *rapport annuel sur les risques liés aux changements climatiques*, publié en avril 2023. Le rapport décrit comment nous intégrons les considérations relatives aux changements climatiques dans nos décisions de placement pour assurer la viabilité à long terme du Régime.

Intégration des considérations environnementales sociales et relatives à la gouvernance

En plus de nos travaux sur les risques liés aux changements climatiques, nous poursuivons nos discussions avec nos gestionnaires de placements sur les questions environnementales, sociales et relatives à la gouvernance (ESG). En outre, nous demandons de manière proactive à nos gestionnaires externes de fournir de l'information sur les enjeux ESG. Nous nous attendons à ce qu'ils mobilisent les entreprises dans lesquelles ils investissent et leur demandent des renseignements appropriés sur les enjeux ESG pertinents.

Rendement du Fonds

Le portefeuille de référence global du Fonds repose sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice MSCI Monde, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

L'objectif de placement à long terme en vigueur en 2022 consistait à atteindre un rendement de 5,25 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2 % plus un rendement réel de 3,25 %, déduction faite des frais.

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle permet de mesurer la capitalisation du Régime et de déterminer le niveau des cotisations de la Banque. Cette évaluation est effectuée selon deux approches : l'approche de continuité d'exploitation (ou de capitalisation) et l'approche de solvabilité.

- **L'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation (ou de capitalisation)** donne une indication de la solidité financière à long terme du Régime. L'approche de continuité d'exploitation suppose que le Régime durera indéfiniment. L'évaluation effectuée selon cette approche fait appel à un taux d'actualisation à long terme qui reflète les placements du Fonds. Elle tient compte de facteurs tels que les augmentations salariales, l'inflation, ainsi que l'âge de départ à la retraite et la longévité des participants. Le ratio de capitalisation est déterminé à partir de la **valeur lissée de l'actif**, laquelle permet d'échelonner l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à stabiliser les cotisations versées au Régime.
- **L'évaluation selon l'approche de solvabilité** se fonde sur le scénario hypothétique (et peu probable) de cessation du Régime. Elle est effectuée à partir d'un taux d'intérêt basé sur les taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur à la date où elle est faite. L'évaluation selon l'approche de solvabilité tient compte de l'inflation et de la longévité (tout comme l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation), mais pas des hausses salariales futures. Elle est fondée sur la valeur marchande de l'actif. Pour mener notre évaluation selon l'approche de solvabilité, nous partons du principe que nous continuerons d'administrer le Régime et d'en gérer l'actif, tout en veillant à respecter les engagements pris en matière de pension envers les participants au Régime. Dans ce cas, l'actif serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les directives émises par l'Institut canadien des actuaires et par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Comparaison des deux types d'évaluation

À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs au taux d'actualisation à long terme utilisé pour l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité. L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio.

Examen des hypothèses

Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs entraînera des gains ou des pertes dans les évaluations futures. Ce type d'écart pourrait également avoir une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations que la Banque est tenue de verser. Nous revoyons nos hypothèses économiques chaque année et évaluons celles liées à la démographie tous les trois ans. De plus, nous comparons régulièrement nos hypothèses passées avec les résultats réels afin d'améliorer nos hypothèses pour l'avenir.

En 2022, nous avons procédé à un examen détaillé de nos hypothèses économiques et démographiques, et relevé nos taux d'actualisation. Cet examen détaillé nous aide à mieux prévoir, en moyenne, le montant des prestations à verser aux participants, le moment où elle devront l'être et la durée des versements.

Nous avons examiné des données de la Banque cumulées sur une période de cinq ans, en nous concentrant sur celles qui touchent les participants au Régime, notamment :

- la progression salariale
- le nombre d'employés qui quittent la Banque avant la retraite et leur nombre d'années de service à la Banque
- l'âge de départ à la retraite des employés
- le fait que les employés aient – ou n'aient pas – un conjoint/partenaire au moment de leur départ à la retraite

Nous avons ensuite comparé ces informations avec les tendances historiques à la Banque et d'autres données sectorielles afin de déterminer s'il y a lieu de modifier l'une ou l'autre de nos hypothèses. Nous comparons également la longévité de nos participants à celle des participants à d'autres régimes de retraite canadiens à prestations déterminées. En moyenne, les Canadiennes et Canadiens vivent plus longtemps que jamais auparavant, et nous nous attendons à ce que leur longévité continue d'augmenter. Nous tenons compte de cette augmentation dans notre évaluation en supposant que nos participants continueront d'avoir une espérance de vie plus longue, en moyenne.

Situation financière du Régime en 2022

Conformément aux règles du Régime, la Banque effectue des évaluations actuarielles annuelles. Les résultats de la dernière évaluation montrent que la situation de continuité d'exploitation du Régime est demeurée solide, ce dernier affichant un excédent de capitalisation de 624 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 140 %. Le Régime présente un excédent de solvabilité de 177 millions de dollars, contre un déficit de 14 millions de dollars en 2021, et un ratio de solvabilité de 109 %, contre 99 % au dernier exercice (**figure 3** et **figure 4**).

Cotisations de la Banque

La Banque a versé des cotisations ordinaires de 35 millions de dollars en 2022 pour couvrir sa part du coût des services rendus au cours de l'exercice. Ces cotisations, ainsi que celles versées par les employés actifs, financent les prestations accumulées par les employés pour leur travail à la Banque en 2022. La Banque a également effectué des paiements spéciaux de 2 millions de dollars pour couvrir le déficit de solvabilité.

Au début de 2022, le ratio de capitalisation s'établissait à 137 %, et le ratio de solvabilité, à 99 %. L'employeur est tenu de cotiser à son régime quand le ratio de solvabilité de celui-ci est inférieur à 105 %, et ce, peu importe le niveau du ratio de capitalisation selon l'approche de continuité d'exploitation. La Banque a versé des cotisations en 2022, comme l'exigent les règlements en vigueur aux termes de la *Loi sur les normes des prestations de pension*. À la fin de 2022, le Régime affichait un ratio de capitalisation de 140 % et un ratio de solvabilité de 109 %.

En raison de sa situation de continuité d'exploitation et de sa situation de solvabilité, la Banque est tenue d'interrompre ses cotisations au Régime au printemps 2023. Les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à l'employeur de cotiser à son régime de retraite quand le ratio de capitalisation de celui-ci est supérieur à 125 %, à moins que le versement de ces cotisations ne soit exigé par la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

La solide situation du Régime est attribuable à une hausse des taux d'intérêt et aux cotisations spéciales que la Banque a versées quand le Régime affichait un déficit de solvabilité. La reprise du versement des cotisations dépendra des résultats des prochaines évaluations actuarielles.

Évaluation du Régime de pension complémentaire

À la fin de 2019, le Régime de pension complémentaire affichait un déficit de capitalisation de 121 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 46 %. Entre 2020 et 2022, la Banque a effectué des paiements spéciaux pour améliorer la situation de capitalisation de ce régime. En 2022, elle y a versé des cotisations ordinaires de 9,9 millions de dollars et des paiements spéciaux de 16,5 millions. À la fin de 2022, le Régime de pension complémentaire affichait un déficit de capitalisation de 44 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 81 %. Puisque la situation de capitalisation du Régime de pension complémentaire approche maintenant 80 % – soit le niveau visé selon la politique de financement de ce régime –, la Banque couvrira sa part du coût des services rendus au cours de la période et mettra fin aux paiements spéciaux.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont le niveau de rémunération donne lieu à des prestations qui dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

Administration du Régime de pension

Frais d'administration

La Banque examine attentivement les frais imputés au Fonds pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et conformes aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension. Nous cherchons des moyens de limiter ces coûts en revoyant nos méthodes ou pratiques.

Le **tableau 1** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a augmenté de 1 785 000 \$ en 2022. La hausse des honoraires de gestion de l'actif est attribuable à notre diversification accrue, certaines des catégories d'actifs dans lesquelles nous investissons maintenant étant assorties de frais plus élevés. C'est le cas de notre nouvelle catégorie d'actifs, le capital-investissement dans le secteur des infrastructures. En 2022, nous avons également augmenté nos investissements dans l'immobilier pour nous rapprocher de notre répartition cible. L'immobilier est une autre catégorie d'actifs où les honoraires de gestion de l'actif sont plus élevés.

La hausse des honoraires d'administration des pensions tient à la mise en œuvre d'un nouveau contrat de services d'administration des pensions et au volume accru de transactions attribuable à l'augmentation du nombre de participants au Régime. Ces frais ont été compensés en partie par des remboursements de taxes. De concert avec une partie externe, nous avons effectué un examen des obligations fiscales du Régime en 2022. Le Fonds a ainsi récupéré 1,3 million de dollars provenant de trop-perçus de taxes.

Le total des frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds s'est établi à 0,59 % en 2022.

Renseignements additionnels

Communications

En plus de publier le présent rapport annuel, nous communiquons avec les participants au Régime de diverses façons :

- ***www.banqueducanada.ca*** (*tous les participants*) : Vous y trouverez des documents liés à la gouvernance du Régime ainsi que les rapports annuels et les états financiers audités de celui-ci.
- ***Banque centrale*** (*employés actifs*) : Vous y trouverez des renseignements sur le Régime, de même que des liens vers des documents connexes importants.
- ***Info-pension*** (*tous les participants*) : Ce bulletin présente chaque année des renseignements récents sur le Régime.
- ***Bulletin électronique*** (*retraités et titulaires d'une pension différée*) : En vous abonnant à ce bulletin, vous recevrez des documents d'information non confidentiels sur le Régime. (L'abonnement requiert un identifiant unique et personnalisé. Près du quart des retraités et des titulaires d'une pension différée reçoivent le bulletin. Nous enverrons un rappel cette année pour ceux et celles que n'y sont pas encore abonnés.)

Relevés annuels

Les relevés de pension annuels personnalisés sont accessibles au plus tard au début de juillet.

- ***Employés actifs*** : Accédez aux vôtres dans Sélection centrale (voir ci-dessous).
- ***Retraités et titulaires d'une pension différée*** : Les relevés vous seront envoyés par la poste à votre domicile. Nous cherchons actuellement des moyens d'offrir aux retraités la possibilité d'accéder par voie électronique aux relevés (ainsi qu'aux feuillets T4 et à d'autres informations). Nous continuerons de fournir des documents papier à ceux et celles qui le souhaitent et lorsque la loi l'exige.

Sélection Centrale (selectioncentrale.ca)

Consultez les renseignements sur vos avantages sociaux et votre pension dans ce site Web libre-service sécurisé.

- ***Employés actifs*** : Consultez vos relevés de pension annuels et utilisez l'outil de projection pour estimer la pension que vous recevrez à votre retraite.
- ***Retraités admissibles aux avantages sociaux des retraités¹*** : Vous pouvez revoir votre niveau de protection (y compris votre couverture d'assurance vie), modifier votre désignation de bénéficiaire et accéder à vos livrets d'information. La Banque travaille actuellement à mettre à votre disposition dans ce site Web des renseignements personnalisés sur votre pension.

¹ Les participants qui partent à retraite avec une pension immédiate peuvent souscrire une protection en matière de soins médicaux et dentaires en vertu du Régime de la Banque, mais pas ceux qui ont choisi une pension différée.

Planification de la retraite

- **Séminaires (employés actifs)** : Préparez-vous à la retraite grâce à nos séminaires d'un et de deux jours qui en couvrent tous les aspects importants, y compris la planification financière et successorale, le style de vie et des questions d'ordre psychologique.
- **Soutien individualisé (employés actifs)** : Dans le cadre d'une rencontre confidentielle, un représentant du Centre RH vous expliquera le processus de départ à la retraite et vous indiquera les outils et les ressources qui vous aideront à décider de la date de votre départ et à faire en sorte que la transition se fasse en douceur. Utilisez le portail des services RH dans ServiceNow pour nous aviser de votre départ à la retraite et demander un soutien individuel.

Nous joindre

Veillez à nous informer de tout changement à vos renseignements personnels pour continuer de recevoir sans interruption vos prestations de retraite, vos documents fiscaux et nos communications.

Retraités et participants titulaires d'une pension différée : Si vous souhaitez soumettre des questions non confidentielles par courriel, veuillez fournir votre adresse courriel au Centre RH. Une fois votre adresse courriel authentifiée, vous devrez communiquer avec nous tous les douze mois pour la confirmer.

Questions, demandes ou modifications concernant les pensions ou les avantages sociaux

- *Tous les participants* : Pour toute question ou demande concernant votre pension ou vos avantages sociaux, notamment pour savoir si et quand vous pouvez changer votre bénéficiaire ou votre état matrimonial, communiquez avec LifeWorks.

Questions relatives à la paye ou au service à la clientèle

- *Employés actifs* : Veuillez utiliser le portail des services RH dans ServiceNow. Si votre demande est urgente, communiquez avec les RH par téléphone. Assurez-vous d'avoir votre matricule en main.
- *Retraités* : Veuillez contacter le Centre RH de la Banque.

Changements d'adresse

Employés actifs : Veuillez mettre à jour votre adresse directement dans PASSePORT.

Retraités et participants titulaires d'une pension différée : Veuillez nous aviser de votre changement d'adresse en téléphonant au Centre RH de la Banque. Nous devons pouvoir communiquer avec les participants titulaires d'une pension différée pour qu'ils puissent commencer à recevoir leurs prestations une fois qu'ils auront atteint l'âge de la retraite.

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

LifeWorks

1060, boul. Robert-Bourassa, bureau RC-01

Montréal (Québec) H3B 4V3

Courriel : bank-banque-canada@lifeworks.com

8 h-18 h (heure de l'Est)

du lundi au vendredi

1 888 903-3308 (pour les employés actifs)

1 888 588-6111 (pour les retraités et les participants titulaires d'une pension différée)

Centre RH

Banque du Canada

10e étage, tour Est

234, rue Wellington

Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Courriel : centerhr@banqueducanada.ca

10 h-16 h (heure de l'Est)

du lundi au vendredi

7766 (interne), 613 782-7766 (Ottawa) ou 1 866 404-7766 (sans frais)

Glossaire

Analyse de scénarios

Outil servant à cartographier les risques potentiels liés à la transition climatique dans un environnement où règne une incertitude considérable. Il permet de travailler avec un cadre flexible d'hypothèses pour voir comment les risques pourraient se manifester dans l'avenir en fonction de l'évolution des politiques, des technologies et de facteurs socio-économiques.

Déficit de solvabilité

Excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif d'un fonds à un moment précis.

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la capitalisation d'un régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux approches :

L'approche de continuité, ou **approche de capitalisation**, suppose que le régime existera toujours. Elle est fondée sur une perspective à long terme et tient compte de facteurs tels que les augmentations salariales, les taux d'intérêt, l'inflation, les départs à la retraite et le taux de mortalité.

L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant à l'évaluation de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer le passif, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Excédent de solvabilité

Montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Somme utilisée pour déterminer si des paiements annuels spéciaux sont requis aux termes de la législation sur les régimes de retraite et, dans l'affirmative, d'en calculer le montant. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation, quand elle est appliquée dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Taux d'actualisation

Taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant des charges futures que devra payer un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

Valeur utilisée dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation pour échelonner l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à stabiliser les cotisations versées au régime. La valeur marchande, elle, est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers.